

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331 6 décembre 2005

SOMMAIRE

Adjutare Holding S.A., Diekirch 63848	Fouress Systems S.A., Luxembourg	63884
Adjutare Holding S.A., Diekirch 63848	Globalport, S.à r.l., Contern	63854
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg 63853	Globalport, S.à r.l., Contern	63854
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg 63853	Globalport, S.à r.l., Contern	63854
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg 63853	Hairstudio 2000, S.à r.l., Soleuvre	63847
Alisson S.A., Luxembourg	Hippo S.A., Luxembourg	6385 1
Almatis Holdings, S.à r.l., Luxembourg 63859	Hippo S.A., Luxembourg	6385 1
Almatis Holdings, S.à r.l., Luxembourg 63859	Holfi Investments S.A., Luxembourg	63849
Almatis Investment Holdings, S.à r.l., Luxem-	I.P.I. International Participations Investors S.A.,	
bourg	Luxembourg	63888
Belle Ligne S.A., Luxembourg 63886	I.P.I. International Participations Investors S.A.,	
Belle Ligne S.A., Luxembourg 63886	•	63888
Belle Ligne S.A., Luxembourg 63886	I.S. Lux S.A., Kleinbettingen	63850
Belle Ligne S.A., Luxembourg 63886	IAESTE (International Association for the Exchan-	
BNP Paribas Luxembourg S.A., Luxembourg 63859	ge of Students for Technical Experience, A.s.b.l.,	
BNP Paribas Luxembourg S.A., Luxembourg 63860	Luxembourg	63874
Capital International Management Company S.A.,	Immo Terres-Rouges Cabinet Immobilier, S.à r.l.,	
Luxembourg	Esch-sur-Alzette	63843
CGI Information Systems and Management Consul-	Interfact, S.à r.l., Contern	63858
tants S.A., Luxembourg 63845	Interfact, S.à r.l., Contern	63858
Colony Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 63844	Interfact, S.à r.l., Contern	63858
ColRiver (Lux), S.à r.l., Luxembourg 63843	Interfact, S.à r.l., Contern	63858
ColRiver (Lux), S.à r.l., Luxembourg 63843	Itemco S.A., Luxembourg	63853
ColRiver (Lux), S.à r.l., Luxembourg 63843	J.L.B. Lux, S.à r.l., Windhof	63846
Columbus Holdings Monaco S.A., Luxembourg 63858	Jos Flies-Majerus, S.à r.l., Tétange	63847
Cosyhome, S.à r.l., Luxembourg 63885	Jurisfides S.A.H., Luxembourg	6384
Cosyhome, S.à r.l., Luxembourg 63885	Karvis International S.A., Luxembourg	63887
Cosyhome, S.à r.l., Luxembourg 63885	Librairie des Etudiants, S.à r.l., Luxembourg	63847
Dov Pharmaceutical Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House,	
bourg 63860	S.à r.l., Contern	63856
EIM Holding Luxembourg S.A., Luxembourg 63846	M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House,	
EIM Participations Luxembourg S.A., Luxem-	S.à r.l., Contern	63856
bourg 63845	M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House,	
Empyreum, S.à r.l., Differdange 63853		63856
Entreprise de Transports Nello Bei-Quaglia, S.à r.l.,	M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House,	
Bascharage	S.à r.l., Contern	63856
Fairfield Greenwich Realty International, S.à r.l.,	M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House,	
Luxembourg 63864	S.à r.l., Contern	63856
Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A., Belvaux 63843		63852
Florinvest Holding S.A.H., Luxembourg 63846	Mastergaming.TV S.A	6384



Media-Aktuell, S.à r.l, Luxembourg	63857	bourg	63870
Media-Aktuell, S.à r.l, Luxembourg	63857	Schwan's European Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Mediline S.A., Roedgen	63842	bourg	63872
Mervab S.A., Junglinster	63887	SIB Holding S.A., Luxembourg	63884
MIMX1, S.à r.l., Luxembourg	63854	Sife Sky S.A., Luxembourg	63849
MIMX1, S.à r.l., Luxembourg	63855	Société Luxembourgeoise d'Entreprises, S.à r.l.,	
Millenium Promotion S.A., Dudelange	63844	Dippach	63848
MT Multiproducts Trading S.A., Luxembourg	63857	Sophronia, S.à r.l., Luxembourg	63872
Oeko-Bureau, S.à r.l., Rumelange	63847	Station Reuland, S.à r.l., Luxembourg	63848
Parfood Invest S.A., Luxembourg	63845	Stratum Industrie S.A., Luxembourg	63884
Planet Venture S.A., Luxembourg	63851	T.One S.A.H., Luxembourg	63851
Poseydon Investments S.A., Luxembourg	63857	Universe Holdings S.A., Luxembourg	63850
Promoteurs Associés S.A., Esch-sur-Alzette	63844	Universe Holdings S.A., Luxembourg	63850
PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg	63846	Universe Holdings S.A., Luxembourg	63850
R. De Lorenzi et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	63844	Universe Holdings S.A., Luxembourg	63850
Recycling Plastic Products S.A., Mamer	63849	Universe Holdings S.A., Luxembourg	63850
RESMA (Restaurant Management) S.A., Bourg-		Vacuna International S.A., Luxembourg	63842
linster	63852	Vanguard Car Rental International Holdings,	
RESMA (Restaurant Management) S.A., Bourg-		S.à r.l., Luxembourg	63851
linster	63852	Vega S.A.H., Luxembourg	63888
RPM Consulting S.A., Luxemburg	63849	VSS Telefoongids Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
S.L.E Installations, S.à r.l., Luxembourg	63849	bourg	63885
Salon Jean et Jeanne, S.à r.l., Heisdorf	63847	Whitehall Street International European Real Es-	
Schortgen Galerie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	63848	tate I, S.à r.l., Luxembourg	63878
Schwan's European Holdings, S.à r.l., Luxem-		Yak, S.à r.l., Luxembourg	63884

MEDILINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3393 Roedgen, 7, rue Letschheck.

R. C. Luxembourg B 83.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES S.A.

Signature

(064173.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

VACUNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue

en date du 13 mai 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société VACUNA INTER-NATIONAL S.A. tenue le 13 mai 2005, que:

1. L'Assemblée a procédé à la révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, avec effet à ce jour. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, pour une période de 3 ans.

Le mandat s'achèvera avec l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064221.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



FASSBINDER, BIDAINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 83.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2005.

FBL S.A.

Signature

(063911.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

IMMO TERRES-ROUGES CABINET IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 90.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005.

IMMO TERRES-ROUGES, S.à r.l.

Signature

(063914.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ColRiver (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.197.

Le bilan social au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(063933.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ColRiver (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.197.

Le bilan social au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(063934.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ColRiver (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.197.

Le bilan social au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(063935.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



PROMOTEURS ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 82.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005.

PROMOTEURS ASSOCIES S.A.

Signature

(063916.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

R. DE LORENZI ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 57.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005.

R. DE LORENZI ET FILS, S.à r.l.

Signature

(063920.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MILLENIUM PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3461 Dudelange, 1, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 79.403.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juillet 2005.

MILLENIUM PROMOTION S.A.

Signature

(063923.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ENTREPRISE DE TRANSPORTS NELLO BEI-QUAGLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 34, rue Nicolas Meyers.

R. C. Luxembourg B 15.667.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juillet 2005.

TRANSPORTS NELLO BEI, S.à r.I.

Signature

(063926.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 88.540.

Le bilan social au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(063939.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



JURISFIDES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.972.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JURISFIDES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(063940.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(063958.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 65.344.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(063963.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(063965.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MASTERGAMING.TV S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.697.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de noter notre décision de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus avec effet au 1er juin 2005.

La société MASTERGAMING.TV S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter de ce jour.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distinguées. Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour la FIDUFRANCE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064062.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 62.391.

-uxciiib\

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(063967.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 92.328.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(063974.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J.L.B. LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 102.657.

J.L. Begert gérant de la succursale JLB LUX décide de transférer le siège de la succursale de Luxembourg 16, rue Beck à WINDHOF rue des Trois Cantons n° 9.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

J.L. Begert.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08640. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063986.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

FLORINVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.223.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l. résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 2 mai 2005.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Jumeaux

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064002.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.931.775,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 105.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 14 juillet 2005 que Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064132.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



JOS FLIES-MAJERUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3762 Tétange. R. C. Luxembourg B 20.782.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064012.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

HAIRSTUDIO 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4464 Soleuvre. R. C. Luxembourg B 69.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064014.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1322 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064015.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

OEKO-BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange. R. C. Luxembourg B 24.988.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064017.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SALON JEAN ET JEANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf. R. C. Luxembourg B 40.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064018.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



SCHORTGEN GALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 94.491.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064020.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

STATION REULAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 28.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064022.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach. R. C. Luxembourg B 10.827.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064023.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ADJUTARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 95.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(064035.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ADJUTARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade. R. C. Luxembourg B 95.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(064034.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



S.L.E.-INSTALLATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 18.265.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(064026.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

RPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 68.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(064032.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

HOLFI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 99.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06989, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(064033.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SIFE SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.913.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour SIFE SKY S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(064036.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

RECYCLING PLASTIC PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.401.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

S. Benamor.

(064087.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064041.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064042.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064043.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064044.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

UNIVERSE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.745.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064045.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

I.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de fer.

R. C. Luxembourg B 71.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

S. Benamor.

(064089.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



HIPPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 64.398.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064039.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

HIPPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 64.398.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064040.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.903.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour PLANET VENTURE S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(064037.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

T.ONE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.859.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour T.ONE S.A.H.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(064038.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 96.319.

En date du 30 juin 2005 Robert-Jan Schol a démissionné de sa fonction de Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064157.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.761.

Avec effet au 10 juin 2005, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064082.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

RESMA (RESTAURANT MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 24.387.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1er juillet 2005

- «(...) L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs actuellement en fonction, MM. Claude Hilbert, Ferd Hilbert et Marc Hilbert, avec effet immédiat (...) L'assemblée nomme, en qualité de nouveaux administrateurs à compter de ce jour:
 - M. Sélim Schiltz,
 - Mme Karin Neuman,
 - M. Claude Hilbert.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064101.3/607/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

RESMA (RESTAURANT MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 24.387.

Extraits des résolutions prises par le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 1er juillet 2005

«(...) Le Conseil d'Administration prend bonne note de la démission de M. Claude Hilbert de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat (...). Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration nomme en qualité de nouvel administrateur-délégué à compter de ce jour M. Sélim Schiltz. M. Schiltz de par ses fonctions assurera la gestion journalière de la société et sa représentation auprès des administrations et des tiers. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de signature individuel (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064103.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 89.855.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064112.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 89.855.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064109.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ADVENT MACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 89.855.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064106.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ITEMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 87.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064092.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

EMPYREUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4577 Differdange, 51, Cité Henri Grey.

R. C. Luxembourg B 90.813.

Constituée le 17 janvier 2003 par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C no 204 du 26 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour EMPYREUM, S.àr.I.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064152.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



GLOBALPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.666.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064114.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

GLOBALPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.666.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064115.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

GLOBALPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.666.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064127.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MIMX1, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 94.554.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MINIMAX HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, British West Indies, with registered office at West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

here represented by Mr Kai Hennen, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 11, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MIMX1, R.C.S. Luxembourg B 94.554, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 7, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 837 of August 14, 2003.
- The Company's capital is set at forty-six million two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 46,275,000), represented by one million eight hundred fifty-one thousand (1,851,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
 - The agenda is worded as follows:
- 1) Deletion of Article 14 of the Articles of Incorporation and subsequent renumbering of the Articles of Incorporation.
 - 2) Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:



Unique resolution

Article 14 of the Articles of Incorporation is deleted and consequently the former Articles 15 to 18 are renumbered 14 to 17.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MINIMAX HOLDINGS LIMITED, une société du droit des lles Cayman, British West Indies, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Kai Hennen, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MIMX1, R.C.S. Luxembourg B 94.554, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 du 14 août 2003.
- Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 46.275.000), représenté par un million huit cent cinquante et un mille (1.851.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1) Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts.
 - 2) Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

L'article 14 des statuts est supprimé et en conséquence les anciens articles 15 à 18 des statuts sont renumérotés de 14 à 17.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Hennen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(066751.2/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

MIMX1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 94.554.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1139 du 15 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066754.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.



M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen COO / CFO

(064122.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064124.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064121.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064126.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel / A. Smith-Nielsen

COO / CFO

(064117.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



POSEYDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.369.

Avec effet au 10 juin 2005, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064091.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MT MULTIPRODUCTS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 78.272.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2005

L'Assemblée a accepté la démission de Messieurs Marc Van Hoek et Jean-Marie Nicolay.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2005:

- MANAGER, S.à r.l., une société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- DIRECTOR, S.à r.l., une société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064131.3/1629/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l.

Signature

(064154.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l.

Signature

(064151.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.163.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Appel

Administrateur

(064118.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064105.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064104.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Appel

Administrateur

(064102.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

COLUMBUS HOLDINGS MONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.124.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COLUMBUS HOL-DINGS MONACO S.A., tenue le 20 décembre 2004 à 10.00 heures, que la société CONVER TREUHAND A.G. a donné sa démission en tant que commissaire aux comptes et que la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE a été nommée en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour la société

R. Reichling

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064164.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



ALMATIS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 475.025,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 98.613.

EXTRAIT

Il résulte que, sur base d'une assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2004 de la société ALMATIS IN-VESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. et du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 décembre 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de EUR 25,- chacune de la société sont réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
ALMATIS INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l	16.151 A
	2.850 B
Total	19.001
Luxembourg, le 14 juillet 2005.	
B. Zech	
Gérant	
Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08019. – Reçu 14 euros.	
Le Receveur (signature)	gné): D. Hartmann.
(064125.3/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet	2005.

ALMATIS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 475.025,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 98.613.

EXTRAIT

En date du 13 juillet 2005, l'associé unique a pris la résolution de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Commissaire aux Comptes de la société.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064129.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 6.754.

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Messieurs Eric Martin, Administrateur délégué, demeurant à Luxembourg et Daniel Postal, Responsable des Affaires Juridiques, demeurant à Arlon,

agissant en vertu d'une résolution prise en date du sept juillet deux mille cinq par le Conseil d'administration de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.754. L'original de cette résolution restera annexé aux présentes.

Les comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1. La société anonyme BNP PARIBAS LUXEMBOURG (ci-après la «Société») a été constituée suivant acte notarié, en date du 23 octobre 1964, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 103 du 3 novembre 1964.
- 2. La Société a actuellement un capital social souscrit de cent millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante euros et cinquante-six cents (EUR 100.559.440,56) divisé en deux millions cent cinquante-sept mille (2.157.000) actions sans mention de valeur nominale.

Elle a un capital autorisé de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) qui pourra être réalisé par le Conseil d'administration avec ou sans émissions d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2005.

3. Dans sa réunion du 7 juillet 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital autorisé, à concurrence de quatre millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante-neuf euros quarante-quatre cents (EUR 4.440.559,44) pour le porter de son montant actuel de cent millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante euros et cinquante-six cents (EUR 100.559.440,56) à cent cinq millions d'euros



(EUR 105.000.000,-) sans émission d'actions nouvelles, libérées à due concurrence par voie d'incorporation au capital social des réserves libres figurant au poste «autres réserves» conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts.

Il a été justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par un bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé d'utiliser une partie de ses réserves libres pour procéder à la présente augmentation de capital.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par le conseil d'administration et dûment constatée par les présentes, le premier alinéa de l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinq millions d'euros (EUR 105.000.000,-); divisé en deux millions cent cinquante-sept mille (2.157.000) actions sans mention de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui ont été mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à la somme de EUR 3.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au 24, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Martin, D. Postal, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 149S, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

F. Baden.

(067009.3/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 6.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(067011.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 109.600.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 38.052, here represented by Miss Carine Godfurnon, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on the 24th of June, 2005.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company.

- **Art. 1.** There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.
 - Art. 2. The denomination of the company is DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.



The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.
- Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.
- Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred parts (100) with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR).
- **Art. 8.** The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:
- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves.
- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.
 - Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11. The company shall be managed by two or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

- **Art. 13.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.
- Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at he majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the lia-

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party PAN EUROPEAN VENTURES S.A. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred parts (100) have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).



As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately 1,600.- Euro.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

- 1. The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- 2. The following persons are appointed managers (gérants) for an undetermined period:

Class A Managers:

- Mr Johan Dejans, private employee, born on the 17th November 1966 in in B-Aarschot, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Gilles Jacquet, private employee, born on 7th February 1964 in Saint Mard, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Class B Managers:

- Mr Kris Goorts, private employee, born in B-Leuven on, 17th of March 1972, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxemourg under the number B 79.709.
- 3. The company shall be bound by the joint signatures of a manager of class A and a manager of class B, in any cirum-ctances.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.052, ici représentée par Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 24 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

- **Art. 1**er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera DOV PHARMACEUTICAL LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:
- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:



Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- 2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à B-Aarschot le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert; et
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-Saint-Mard le 7 février 1964, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Kris Goorts, employé privé, né à B-Leuven le 17 mars 1972, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert; et
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.
- 3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Godfurnon, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2005, vol. 469, fol. 31, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 2005. A. Lentz.

(067045.3/221/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

FAIRFIELD GREENWICH REALTY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 109.607.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FAIRFIELD GREENWICH REALTY PARTNERS L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or a director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.



- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of FAIRFIELD GREENWICH REALTY INTERNATIONAL, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.



- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Fairfield Greenwich Realty Partners L.L.C., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- 2. Have been appointed as managers of the Company for an indefinite period:



- (1) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 81.525;
- (2) Mr. Harold Greisman, Director, born on June 27, 1956 in New York, residing professionally at 919 Third Avenue, New York, NY 10022, USA;
- (3) Mr. Mark McKeefry, Director, born on April 8, 1961 in New York, residing professionally at 919 Third Avenue, New York, NY 10022, USA.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FAIRFIELD GREENWICH REALTY PARTNERS L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

- Art. 1er. Par la présente, il est formé par le souscripteur et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de société en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de FAIRFIELD GREENWICH REALTY INTERNATIONAL, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

FAIRFIELD GREENWICH REALTY PARTNERS L.L.C., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales. Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (1) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 81.525;
- (2) Monsieur Harold Greisman, administrateur de sociétés, né le 27 juin, 1956 à New York, demeurant profession-nellement au 919, 3° Avenue, New York, NY 10022, USA;
- (3) Monsieur Mark McKeefry, administrateur de sociétés, né le 8 avril 1961 à New York, demeurant professionnellement au 919, 3° Avenue, New York, NY 10022, USA.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 100, case 1. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2005.

P. Bettingen.

(067076.3/202/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.



SCHWAN'S EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 108.504.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of June. Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SEL HOLDINGS INC., having its registered address at c/o CT Corporation System, 319 South Coteau Street, Pierre, SD 57501, South Dakota, registered with the Trade Register of south Dakota under number DB028314,

here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 30, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the only shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of SCHWAN'S EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 108.504, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 23rd, 2005, not yet published in the Mémorial C.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of thirty-seven million five hundred forty-eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 37,548,450.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-seven million five hundred sixty thousand nine hundred fifty Euro (EUR 37,560,950.-) by creation and issue of one million five hundred one thousand nine hundred thirty-eight (1,501,938) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

SEL HOLDINGS INC., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one million five hundred one thousand nine hundred thirty-eight (1,501,938) new shares and have them fully paid up in the amount of thirty-seven million five hundred forty-eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 37,548,450.-) by contribution in kind of five thousand ninety-seven (5,097) shares representing one hundred per-cent (100%) of the issued share capital of SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom having its registered office at 20 Marathon Place, Moss Side Industrial Estate, Leyland, Preston, Lancashire, PR26 7QN, England, registered with the Trade Register of England and Wales under number 4245737, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the Fair Market Value of forty-five million two hundred thirty-nine thousand one hundred five US dollars (USD 45,239,105.-) corresponding to the amount of thirty-seven million five hundred forty-eight thousand four hundred fifty-seven Euro and fifteen cents (EUR 37,548,457.15) as per the Financial Times exchange rate of one (1) USD for eighty-three Euro cents (EUR 0.83) as of June 30, 2005. Proof of the existence and value of these shares has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED as per June 30, 2005, certified «true and correct» by its management.

The balance sheet of SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED evidences net assets of twenty-six million seven hundred twenty-five thousand three hundred thirty-six British Pounds (GBP 26,725,336.-) corresponding to the amount of forty million eighty-eight thousand and four Euro (EUR 40,088,004.-) as per the Financial Times exchange rate of one (1) GBP for one Euro fifty cents (EUR 1.50) as of June 30, 2005.

In order to round down the amount of the share capital, the excess contribution of seven Euro and fifteen cents (EUR 7.15) is allocated to the legal reserve of the Company. Further to this, SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED declares that:

- SEL HOLDINGS INC., prenamed, is the sole full owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.
- IV. Pursuant to the above capital increase, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:
- «**Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-seven million five hundred sixty thousand nine hundred fifty Euro (EUR 37,560,950.-) represented by one million five hundred two thousand four hundred thirty-eight (1,502,438) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar this contribution consists in a contribution in kind of participations representing 100% of the issued share capital of SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED, having its effective management seat in the European Union (United Kingdom) to another company incorporated in the European Union (Luxemburg), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.



Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

SEL HOLDINGS INC., ayant son siège social à c/o CT Corporation System, 319 South Coteau Street, Pierre, SD 57501, Dakota du Sud, inscrite au Registre de Commerce du Dakota du Sud sous le numéro DB028314,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SCHWAN'S EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 108504, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 2005, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 37.548.450,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trente-sept millions cinq cent soixante mille neuf cent cinquante euros (EUR 37.560.950,-) par la création et l'émission d'un million cinq cent un mille neuf cent trente-huit (1.501.938) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

SEL HOLDINGS INC., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux un million cinq cent un mille neuf cent trente-huit (1.501.938) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de trente-sept millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 37.548.450,-) par apport en nature de cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED, une société du Royaume-Uni, ayant son siège social à 20 Marathon Place, Moss Side Industrial Estate, Leyland, Preston, Lancashire, PR26 7QN, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce d' «England and Wales» sous le numéro 4245737, qui sont transférées à et acceptées par la Société à la valeur de marché de quarante-cinq millions deux cent trente-neuf mille cent cinq US Dollars (USD 45.239.105,-) correspondant à un montant de trente-sept millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent cinquante-sept euros et quinze cents (EUR 37.548.457,15), conformément au taux de change du Financial Times d'un (1) US Dollar pour quatre-vingt-trois cents d'euros (EUR 0,83) au 30 juin 2005.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts a été donnée au notaire instrumentaire par un bilan d'apport de SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED en date du 30 juin 2005, certifié «véritable et juste» par ses gérants.

Le bilan de SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED montre un actif net total d'un montant de vingtsix millions sept cent vingt-cinq mille trois cent trente-six livres sterling (GBP 26.725.336,-) correspondant à un montant de quarante millions quatre-vingt-huit mille quatre euros (EUR 40.088.004,-), conformément au taux de change du Financial Times d'un (1) GBP pour un euros cinquante cents (EUR 1,50) au 30 juin 2005.

Afin d'arrondir vers le bas le montant du capital social, l'apport excédentaire de sept euros quinze cents (EUR 7,15) est alloué à la réserve légale de la Société.

De plus, SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED déclare que:

- SEL HOLDINGS INC., préqualifiée est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:



«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept millions cinq cent soixante mille neuf cent cinquante euros (EUR 37.560.950,-) représenté par un million cinq cent deux mille quatre cent trente-huit (1.502.438) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de 100% du capital social souscrit de SCHWAN'S CONSUMER BRANDS EUROPE LIMITED, une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Royaume-Uni) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

J. Elvinger.

(066906.3/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

SCHWAN'S EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 108.504.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J. Elvinger.

(066907.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

SOPHRONIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 850.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 109.604.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

RAMPION HOLDINGS INC., une société de Droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 3186, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 620780,

ici représentée par son «Director» Monsieur Remo Schürmann, lui même représenté par Monsieur Jonathan Beggiato, directeur de sociétés, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Monte Carlo, le 13 juillet 2005,

Laquelle procuration restera annexé au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, le maintien, la mise en valeur, la location nue ou meublée d'un bien immobilier, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie.



La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de SOPHRONIA, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, parts sociales

- **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) représentée par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
 - Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Chaque année, le dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

- RAMPION HOLDINGS INC., dont le siège social est Palm Grove House, Palm Grove House,

P.O. Box 3186, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au re8.500 parts sociales gistre des firmes des lles Vierges Britaniques sous le numéro 620780......

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à onze mille euros (11.000,- EUR).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associée préqualifiée, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jonathan Beggiato, Directeur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable du gérant. Il peut déléguer ses pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 8, case 11. – Reçu 8.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 27 juillet 2005. P. Bettingen.

(067054.3/202/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

IAESTE (INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE EXCHANGE OF STUDENTS FOR TECHNICAL EXPERIENCE), A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg F 1.180.

Préambule: En janvier 1948, dix pays européens (la Belgique, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni) ont constitué à l'Imperial College, Londres, à l'Instigation de l'Imperial College Vacation Work Commitee, une association ad hoc dénommée INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE EXCHANGE OF STUDENTS FOR TECHNICAL EXPERIENCE - IAESTE -, aux fins d'aider les étudiants à acquérir une expérience technique à l'étranger. Après avoir élargi le champ de ses activités à travers le monde, cette organisation ad hoc a été transformée en association enregistrée, laquelle a adopté les statuts suivants

STATUTS

Il est constitué par les présentes entre les soussignés:

- 1. Argentina IAESTE Argentina mandated by SECYT, Secretaria de Ciencia, Tecnologia e Innovación Productiva,
- 2. Armenia IAESTE Armenia mandated by AIEP, Association for Educational, Cultural and Work International Exchange Programmes,
 - 3. Australia IAESTE Australia Inc.,
 - 4. Austria IAESTE Austria,
 - 5. Belgium IAESTE Belgium VZW,
 - 6. Brazil IAESTE Brazil,
 - 7. Canada IAESTE Canada mandated by Queen's University Kingston,
 - 8. Colombia- IAESTE Colombia mandated by the Universidad de Ibagué,
 - 9. Croatia IAESTE Croatia mandated by the Ministry of Science, Education and Sow,
 - 10. Cyprus IAESTE Cyprus mandated by the Higher Technical Institute,
 - 11. Czech Republic IAESTE Czech Republic,
 - 12. Denmark IAESTE Denmark mandated by the Potyteknisk Forening,
 - 13. Egypt IAESTE Egypt mandated by the Higher Education Council & Faculty of Engineering Cairo University,



- 14. Estonia IAESTE Estonia.
- 15. F.Y.R. Macedonia IAESTE F.Y.R. Macedonia,
- 16. Finland IAESTE Finland mandated by the Centre for International Mobility CIMO,
- 17. France IAESTE France, AFSTE, Association Française pour les Stages à l'Etranger,
- 18. Germany IAESTE Germany mandated by the Deutscher Akademischer Austauschdienst e.V DAAD,
- 19. Ghana IAESTE Ghana mandated by Kwame Nkrumah University off Science and Technology,
- 20. Greece IAESTE Greece mandated by The National Technical University of Athens,
- 21. Hungary IAESTE Hungary,
- 22. Iceland I.A.E.S.T.E. Iceland,
- 23. Ireland IAESTE Ireland mandated by Léargas,
- 24. Israel IAESTE Israel mandated by the Technion, Israel Institute of Technology,
- 25. Japan IAESTE Japan,
- 26. Jordan IAESTE Jordan mandated by the University of Jordan, Faculty of Engineering and Technology,
- 27. Kazakhstan IAESTE Kazakhstan mandated by the Ministry of Justice,
- 28. Lebanon IAESTE Lebanon mandated by the Faculty of Engineering and Architecture, American University of Beirut.
 - 29. Lithuania IAESTE Lithuania mandated by Kaunas University of Technology,
- 30. Luxembourg Comité Luxembourgeois pour l'Organisation de Stages Industriels CLOSI, mandated by the Association Luxembourgeoise des Ingénieurs A.s.b.l.,
 - 31. Malta IAESTE Malta mandated by the University of Malta,
 - 32. Mexico IAESTE Mexico Asociacion Mexicana de Intercambio Práctico Profesional A.C. AMIPP,
- 33. Netherlands IAESTE Netherlands mandated by Stichting NUFFIC, Netherlands Organisation for International Co-operation in Higher Education and Research,
 - 34. Norway IAESTE Norway mandated by SIT, Studentsamskipnaden I Trondheim,
 - 35. Pakistan IAESTE Pakistan,
 - 36. Poland IAESTE Poland mandated by Stowarzyszenie Almatur,
- 37. Portugal IAESTE Portugal mandated by APIET Associação Portuguesa para a Permuta Internacional de Estudantes Estagiàrios Técnicos,
 - 38. Russia IAESTE Russia, The Inter-Regional Public Organisation,
 - 39. Serbia and Montenegro IAESTE Serbia and Montenegro,
 - 40. Slovakia IAESTE Slovakia,
 - 41. Slovenia Zveza IAESTE Slovenia,
 - 42. South Africa IAESTE South Africa mandated by the University of Pretoria,
 - 43. Spain IAESTE Spain, Comité Español para Intercambio de Estudiantes Técnicos,
 - 44. Sweden IAESTE Sweden mandated by The International Programme Office of Education and Training,
 - 45. Switzerland IAESTE Switzerland,
 - 46. Syria IAESTE Syria mandated by the Ministry of Higher Education,
 - 47. Tajikistan IAESTE Tajikistan mandated by The Ministry of Justice,
 - 48. Thailand IAESTE Thailand mandated by King Mongkut's Institute of Technology North Bangkok,
 - 49. Tunisia IAESTE Tunisia mandated by the National School of Engineering (E.N.I.T.),
 - 50. Turkey IAESTE Turkey mandated by Istanbul Technical University,
 - 51. Ukraine IAESTE Ukraine mandated by Ministry of Justice,
 - 52. United Kingdom IAESTE UK mandated by the British Council,
- 53. United States of America IAESTE United States mandated by the Association for International Practical Training (AIPT),
 - 54. Uruguay IAESTE Uruguay,
 - 55. Uzbekistan IAESTE Uzbekistan mandated by the Technical Centre «Simuz»
 - et tous les Comités Nationaux venant adhérer par la suite à ladite association,

une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'amendée, et par les présents statuts:

I. - Dénomination, Objet social, Siège social, Durée, Langue

Art. 1er. La dénomination de l'Association est INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE EXCHANGE OF STUDENTS FOR TECHNICAL EXPERIENCE, association sans but lucratif, en abrégé IAESTE, A.s.b.l.

Art. 2. L'Association a pour objet, pour mission et pour objectifs de:

- (a) Mettre en oeuvre un programme d'échange de haute qualité entre les Membres, axé sur la formation pratique, aux fins d'améliorer le développement technique et professionnel et de promouvoir à l'échelle internationale l'entente et le bon vouloir entre étudiants, institutions académiques, employeurs et la communauté au sens large.
 - (b) Fonctionner Indépendamment de toute distinction de race, de couleur, de sexe, de religion et de philosophie.
 - (c) Assurer aux étudiants de formation supérieure l'expérience technique utile à leurs études.
 - (d) Fournir aux employeurs des stagiaires qualifiés et motivés.
 - (e) Servir de source d'enrichissement culturel pour les stagiaires et leurs communautés d'accueil.

L'association est une société indépendante, apolitique et non gouvernementale.

La principale activité de l'Association consiste en l'échange de stagiaires désireux d'acquérir une expérience technique sur une base bilatérale ou multilatérale. La responsabilité de l'opération d'échange incombera au Membre délégant et au Membre accueillant les stagiaires.



- Art. 3. Le siègé social de l'Association est sis à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg par décision ordinaire du Comité. Le siège principal de l'Association sera situer dans le pays de résidence du Secrétaire Général de l'Association.
 - Art. 4. L'Association est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 5. La langue de travail de l'Association est l'anglais.

II. - Exercice fiscal

Art. 6. L'exercice fiscal de l'Association correspond à l'année civile.

III. - Membres

Art. 7. L'Association est composée:

- de Membres à part entière,
- de Membres associés.
- 1. Membres à part entière

Les Membres à part entière sont les Comités Nationaux ou les organisations nationales conseillées par leurs Comités Nationaux et dûment enregistrés conformément à la législation nationale. Les Comités Nationaux représentent les cercles intéressés professionnels, académiques et étudiants. Les Membres à part entière gèrent des Bureaux Nationaux. L'Association ne pourra compter qu'un seul Membre à part entière par membre des Nations Unies. Le Membre à part entière mandatera un délégué aux fins de le représenter au sein de l'Association.

Seuls les Membres à part entière disposent d'un droit de vote.

Le nombre de Membres à part entière ne pourra être inférieur à dix.

2. Membres associés

Les Membres associés sont les Comités Nationaux ou les organisations nationales conseillées par leurs Comités Nationaux et dûment enregistrés conformément à la législation nationale. Les Comités Nationaux représentent les cercles intéressés professionnels, académiques et étudiants, désireux de devenir Membres à part entière de l'Association, mais se trouvant encore dans la phase de la période probatoire requise par l'Association conformément aux dispositions de son Règlement intérieur. Les Membres associés gèrent des Bureaux Nationaux. L'Association ne pourra compter qu'un seul Membre associé par membre des Nations Unies non encore représenté au sein de l'Association par un Membre à part entière. Le Membre associé mandatera un délégué aux fins de le représenter au sein de l'Association.

Les Membres associés pourront participer, sans droit de vote, aux activités et à l'Assemblée Générale de l'Association.

L'adhésion à l'Association en qualité de Membre associé est fixée à un minimum de trois ans et pourra être prolongée conformément au Règlement intérieur.

Art. 8. L'Assemblée Générale pourra admettre de nouveaux Membres à part entière au sein de l'Association à la majorité de deux tiers des voix, tel que stipulé au Règlement intérieur.

Les Membres à part entière pourront démissionner de l'Association, perdre d'office leur qualité de membre ou être déchus de leur qualité de Membre par l'Assemblée Générale pour les motifs suivants, conformément aux dispositions du Règlement intérieur:

- (a) faute grave commise dans le cadre de la gestion de l'échange,
- (b) emploi abusif de la dénomination et du logo de l'Association,
- (c) irrégularités financières,
- (d) manquement grave aux Statuts de l'IAESTE.

Tout Membre pourra démissionner de l'Association, sous réserve d'adresser sa démission par courrier recommandé au Comité de l'Association.

Les motifs suivants seront réputés constituer une cause de démission:

- défaut injustifié de participation aux échanges pendant une période de trois années consécutives,
- défaut de paiement de la cotisation par un quelconque Membre, ce malgré une mise en demeure formelle lui adressée à cet effet et restée sans suite dans les 3 mois qui suivent la date d'envoi de ladite mise en demeure, ou de l'ajournement de paiement transmis par le Secrétaire Général conformément au Règlement intérieur;

Le statut de Membre associé sera accordé au Membre par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions du Règlement intérieur.

Art. 9. L'Association s'interdit de s'immiscer dans les activités nationales des Membres, sauf en qualité de consultant ou à leur demande.

IV. - Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale sera investie de tous les pouvoirs non conférés de par la loi ni par les présents Statuts à un autre organe de l'Association.

L'Assemblée Générale se réunira au moins une fois par année civile (si possible en janvier) sur convocation adressée par le Président du Comité de l'Association par simple courrier au moins deux mois à l'avance à tous les Membres de l'Association, et accompagnée de l'ordre du jour.

Une Assemblée Générale se tiendra également à la demande d'un cinquième des Membres à part entière de l'Association, adressée au moins un mois à l'avance et accompagnée de l'ordre du jour.

Le quorum minimum requis pour l'Assemblée Générale sera de 50% des Membres à part entière.

Aux fins du scrutin, les Membres à part entière pourront se faire représenter moyennant procuration écrite par un autre Membre à part entière.



- **Art. 11.** Des résolutions pourront être adoptées en rapport avec des questions ne figurant pas à l'ordre du jour, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale exprimée à la majorité de deux tiers des voix des Membres présents.
- Art. 12. L'Association est régie par les présents Statuts et par le Règlement intérieur adoptés par l'Assemblée Générale.
- Art. 13. Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale seront communiquées aux Membres et à des tiers par voie de circulaire ou par toute autre voie jugée appropriée.

V. - Administration

Art. 14. L'administration de l'Association sera assurée par un Comité constitué de 5 membres, à savoir: 4 membres ordinaires et un Secrétaire Général.

Trois membres ordinaires seront élus parmi les délégués mandatés par les différents Membres à part entière à l'Assemblée Générale. Chacun de ces membre du Comité ne bénéficiant plus du mandat de son Membre d'origine sera déchu de sa qualité de membre du Comité.

Ces trois membres ordinaires du Comité seront élus pour une durée de trois ans, leur mandat devant être exercé à titre successif. Le quatrième membre ordinaire sera élu pour une durée d'un an entre des personnes mandatées par les Membres à part entière. Les membres ordinaires du Comité ne pourront pas être reconduits dans leur mandat.

Le Secrétaire Général sera élu une année en avance pour une durée de deux ans par l'Assemblée Générale et pourra être reconduit. La période maximale d'exercice ne pourra excéder six ans.

En cas d'incapacité, de démission ou de non-élection du Secrétaire Général, le Comité décidera des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'administration de l'Association.

Les obligations du Comité et du Secrétaire Général sont stipulées dans le Règlement intérieur.

La composition du Comité devrait refléter, dans la mesure du possible, l'étendue géographique et la diversité de l'Association.

Par ailleurs, le Secrétaire Général sortant joindra le Comité en qualité de conseiller pour une période d'une année à compter de la cessation de ses fonctions, de même que le Secrétaire Général élu d'avance un an avant le début de son mandat.

- Art. 15. Le Comité met en oeuvre la politique de l'Association et les décisions approuvées par l'Assemblée Générale, initie des activités dans le cadre de la politique de l'Association en général et est responsable de la gestion quotidienne de l'Association, assurée par le Secrétaire Général.
- Art. 16. Le Comité se réunira au moins deux fois par an ou à chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigeront, sur convocation du Président.

A des fins de scrutin, les membres du Comité pourront se faire représenter moyennant procuration écrite par un autre membre du Comité.

Après l'élection du Comité, le Comité élira parmi ses membres ordinaires, à la majorité simple des voix, un membre chargé d'assurer la présidence.

De même, le Comité sera tenu de se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son Président

Les réunions du Comité seront convoquées par courrier simple ou par tout autre voie jugée appropriée avec un préavis d'au moins deux semaines.

- Art. 17. L'Association se trouvera engagée par les signatures conjointes de l'un des membres ordinaires du Comité et du Secrétaire Général, sauf pour ce qui est des opérations financières inférieures à 15.000,- CHF, pour lesquelles la signature du Secrétaire Général sera réputée suffisante.
- Art. 18. Le Comité pourra, sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs relatifs à un domaine spécifique à l'un de ses membres ou à un tiers.

Le Comité aura les obligations et les pouvoirs stipulés par la loi, l'article 19 ci-après ainsi que par le Règlement intérieur spécifique.

Art. 19. Le Président et/ou le Secrétaire Général est/sont habilité(s) à représenter l'Association.

Le Comité pourra intervenir dans toutes les affaires légales et en justice, engager du personnel, accepter des donations et signer des contrats. Dans le cadre de sa gestion interne, le Comité sera régi par un Règlement intérieur spécifique élaboré et modifiable par le Comité.

VI. - Ressources, Contributions et cotisations des membres

Art. 20. Les ressources de l'Association sont les suivantes:

- Cotisations de ses membres,
- Donations, cadeaux, dons et subventions éventuelles,
- Ressources générées par ses propres activités autorisées,
- Rendement des comptes bancaires,
- Tous autres moyens légaux en accord avec l'objet et les objectifs de l'Association.

Art. 21. Les Membres de l'Association seront tenus de payer une cotisation dont le montant sera fixé par l'Assemblée Générale.

Ladite cotisation ne sera en aucun cas remboursée, môme en cas de déchéance de la qualité de Membre de l'Association.



Art. 22. Le montant maximum de la cotisation due par les Membres sera fixé périodiquement par l'Assemblée Générale, mais ne pourra excéder la somme de 50.000,- CHF.

VII. - Etablissement des comptes

Art. 23. Le Comité établira les comptes de résultat de l'exercice fiscal et les présentera, pour approbation, à l'Assemblée Générale annuelle, ensemble avec un budget prévisionnel pour le prochain exercice fiscal.

Les commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale procéderont à l'audit des comptes.

VIII. - Modification des Statuts

- **Art. 24.** L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer sur des modifications à apporter aux Statuts qu'à condition que lesdites modifications soient inscrites, de manière expresse, à l'ordre du jour de la convocation de l'Assemblée et qu'au moins deux tiers des Membres à part entière soient présents.
- Art. 25. Les modifications aux Statuts ainsi que leur publication devront être réalisées conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, dans sa version amendée.

IX. - Dissolution et liquidation

- **Art. 26.** La dissolution et la liquidation de l'Association devront se faire conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, dans sa version amendée.
 - Art. 27. En cas de dissolution de l'Association, ses actifs passeront à l'UNESCO.

X. - Dispositions finales

Art. 28. Les parties présentes déclarent expressément que tous les points non prévus aux présents Statuts seront régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, dans sa version amendée.

Ainsi fait à Cartagena de Indias, Colombie, et signé par tous les Membres Fondateurs, le 27 janvier 2005 Remarque: aux fins des présents Statuts et Règlements intérieurs, le masculin comprend le féminin et vice versa.

L. Seywert / Signature

Président / General Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03092. – Reçu 705 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(067163.3/000/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.601.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of July. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND 2005 L.P., a Delaware Limited Partnership, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004,

here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20th, 2005.

Which proxy shall be signed no varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The denomination of the company is WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l.
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.



Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

- Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.
 - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.



The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).
- **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand Euro (3,000.- EUR).

For decisions having a value of an amount over three thousand Euro (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2005.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND LP	500 shares
Total	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:



- 1) The number of managers is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- a. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, (The Netherlands) on August 29th, 1966, professionally residing in Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;
- b. Paul Obey, born in Barnehurst, Kent, on March 5th, 1966, professionally residing at Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB;
- c. Jean Steffen, lawyer, born in Luxembourg on April 28, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
 - 3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningergerg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND 2005 L.P., un société du Delaware, avec siège social au 85 Broad Street, New York, NY 10004,

ici représentée par Me Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1er. - Objet, Dénomination, Siège social, Durée

- Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La dénomination de la société est WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts

- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède a l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.
- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.



Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable, Profits, Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, a l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par part par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- a. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, (Pays-Bas), le 29 août 1966, résidant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;
- b. Paul Obey, domicilié professionnellement chez Goldman Sachs International, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB; né à Burnehurst, Kent, le 5 mars 1966;
- c. Jean Steffen, avocat, né à Luxembourg le 28 avril 1958, domicilié professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
 - 3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 8, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2005.

P. Bettingen.

(067046.3/202/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

STRATUM INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 97.162.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064135.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 97.048.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064137.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

FOURESS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064139.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

YAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 90.586.

Les soussignés:

Monsieur Narayan Gurung, 2, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg;

Monsieur Ramakant Sharma, 16, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;

Se sont réunis en assemblée générale en ce 20 juillet 2005 pour préciser d'un commun accord les pouvoirs des gérants techniques de la société, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu que:

- 1. Pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques les Messieurs Narayan Gurung et Min Basnet Bahadur peuvent valablement engager ladite société par leur signature individuelle.
- 2. Pour l'exploitation de l'établissement de restauration seul Monsieur Min Basnet Bahadur peut valablement engager ladite société par sa signature.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2005.

N. Gurung / R. Sharma.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08794. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064176.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



COSYHOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.296.

Constituée par-devant Me Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 102 du 18 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSYHOME, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064148.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

COSYHOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.296.

Constituée par-devant Me Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 102 du 18 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSYHOME, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064144.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

COSYHOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.296.

Constituée par-devant Me Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 102 du 18 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSYHOME, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(064155.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en Liquidation). Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.058.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VSS DIRECTORIES EQUITY, L.L.C., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à l'acte et sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que:

- le nom de l'Associé Unique indiqué dans l'acte de mise en liquidation de la société signé en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 681 du 2 juillet 2004 (l'Acte) comportait une erreur matérielle, en ce que l'Acte a men-



tionné VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, comme associé unique, au lieu de VSS DIRECTORIES EQUITY, L.L.C.

- l'Associé Unique déclare dès lors son intention de rectifier ladite erreur matérielle dans l'Acte et qu'en conséquence, l'Acte, à tous les endroits où le nom de VS&A COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P. apparaît, dans la version anglaise et la version française du texte, doit être rectifié par le nom de VSS DIRECTORIES EQUITY, L.L.C.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faire et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005. J. Elvinger.

(066905.2/211/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

BELLE LIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strassbourg. R. C. Luxembourg B 69.344.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG08005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHYSIOMINS

Signature

(064158.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BELLE LIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 69.344.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHYSIOMINS

Signature

(064149.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BELLE LIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strassbourg. R. C. Luxembourg B 69.344.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHYSIOMINS

Signature

(064160.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BELLE LIGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strassbourg. R. C. Luxembourg B 69.344.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG08001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHYSIOMINS

Signature

(064162.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



ALISSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.573.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y raporrtent enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064147.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

MERVAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 35, rue des Cerises.

R. C. Luxembourg B 77.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG00069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 juillet 2005.

Signature.

(064161.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.479.

EXTRAIT

Monsieur Hartmut Giesecke a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 juin 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Marangelli

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064167.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

KARVIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 78.536.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue

en date du 13 mai 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société KARVIS INTER-NATIONAL S.A. tenue le 13 mai 2005, que:

1. L'Assemblée a procédé à la révocation du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Olivier Wusarczuc, demeurant à Luxembourg, avec effet à ce jour. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, pour une période de 3 ans.

Le mandat s'achèvera avec l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064216.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.



VEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 21.175.

Avec effet au 10 juin 2005, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064168.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

I.P.I. INTERNATIONAL PARTICIPATIONS INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 53.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(064179.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

I.P.I. INTERNATIONAL PARTICIPATIONS INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 53.215.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(064177.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck